756459-2026 - Concurso

França – Pacotes de software e sistemas de informação – Evaluation des tiers 2027
OJ S 212/2026 02/11/2026
Anúncio de concurso ou de concessão – regime normal
Fornecimentos

1. Adquirente

1.1. Adquirente

Nome oficial: Société nationale SNCF
Correio eletrónico: julien.lirot@sncf.fr
Forma jurídica do adquirente: Empresa pública
Atividade da entidade adjudicante: Serviços ferroviários

2. Procedimento

2.1. Procedimento

Título: Evaluation des tiers 2027
Descrição: Acquisition d'une solution d'évaluation des tiers en mode SaaS pour le compte de la Direction Juridique et Compliance. En France, la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (ci-après « Loi SAPIN II ») impose la mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Parmi les mesures à mettre en place, les entreprises doivent procéder à l'évaluation de leurs tiers (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires…) préalablement à l'entrée en relation d'affaires. Plusieurs législations étrangères ayant un champ d'application extraterritorial imposent aux entreprises des obligations analogues. En outre, la loi française n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, loi codifiée aux articles L 225-102-4 et L 225-102-5 du code de commerce (ci-après "loi Devoir de vigilance") impose aux sociétés mères de s'assurer que toutes leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, respectent "les droits humains et les libertés fondamentales, la santé, et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement". Le Groupe SNCF doit également se conformer aux législations et réglementations françaises, européennes ou étrangères applicables en matière de sanctions économiques et de contrôle des exportations, ainsi qu'à celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les entités du Groupe SNCF souhaitent se doter d'un système d'informations permettant une évaluation exhaustive de leurs portefeuilles de tiers, avec une profondeur d'analyse variable en fonction de plusieurs critères tels que la catégorie de tiers et le profil de risques du tiers, afin d'être en conformité avec les exigences règlementaires exposées ci-dessus. Le présent document constitue un cahier des charges d'expression de besoin. Il a pour objectif de décrire les grandes fonctionnalités attendues du système d'informations dédié à l'évaluation des tiers. L'objectif est de disposer d'une solution permettant l'automatisation de l'évaluation de 90 % du portefeuille total des tiers afin de minimiser l'emploi des ressources internes des entités SNCF, permettre aux opérationnels (niveau 1) de concentrer leurs efforts sur l'évaluation de 10 % restant des tiers et permettre aux responsables conformité (niveau 2) de concentrer leurs efforts sur l'évaluation des tiers à risque moyen ou fort, soit environ 5 % maximum du portefeuille total de tiers à évaluer. La consultation a pour objet de sélectionner un prestataire qui sera chargé de : • Fournir la solution logicielle, • Adapter en tant que de besoin cette

solution aux besoins propres à SNCF • Assurer l’assistance et le maintien en conditions opérationnelles de la solution, • Assister au pilotage de la mise en place de la solution dans le contexte SNCF, • Produire les documents techniques et fonctionnels nécessaires à la mise en place de la solution, • Apporter un appui à la formation et au déploiement de la solution au sein de SNCF. La solution doit permettre à l’entité utilisatrice de disposer d’une évaluation complète des tierces parties (personnes morales et personnes physiques : clients, fournisseurs, intermédiaires, sous-traitants, partenaires...) avant d’engager une relation d’ affaires ou dans le cadre du suivi d’une relation d’affaires en cours d’exécution. L’évaluation du tiers doit permettre d’identifier et d’apprécier le risque spécifique induit par la relation d’ affaires envisagée ou en cours dans les domaines suivants : • La probité, corruption : la solution permet de se conformer aux dispositions de la loi Sapin II, UKBA (UK), FCPA (USA). Elle devra être compatible avec les recommandations de l’Agence Française Anticorruption (l’ AFA.) en matière d’évaluation des tiers, • La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : il convient d’évaluer la probité du tiers au regard de sa possible condamnation ou mise en cause pour des infractions de blanchiment d’argent ou de financement du terrorisme, • Les sanctions économiques internationales et le contrôle des exportations (listes de sanctions internationales financières ou économiques, notamment celles émises par la France, l’Union européenne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni visant notamment les personnes morales, dirigeants, administrateurs, et bénéficiaires effectifs. La solution doit permettre de remonter en standard les chaînes actionnariales des sociétés et d’ identifier l’ensemble des personnes physiques sanctionnées (bénéficiaires effectifs, dirigeants, administrateurs). • La RSE (responsabilité sociétale de l’entreprise) et le devoir de vigilance : la solution devra permettre une évaluation des tiers sur les risques d’atteintes graves envers l’ environnement, des droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, conformément notamment à la loi sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d’ordre du 25 mars 2017.
Identificador do procedimento: 6ae90ec3-7da9-42ee-8474-fe376612cf8a
Identificador interno: 2026DOS0977970
Tipo de procedimento: Por negociação com publicação prévia de um convite à apresentação de propostas/concurso com negociação
O procedimento é acelerado: não

2.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Fornecimentos
Classificação principal (cpv): 48000000 Pacotes de software e sistemas de informação

2.1.2. Local de execução

País: França
Em qualquer lugar do país em causa

2.1.4. Informações gerais

Informações adicionais: La Société Nationale SNCF SA émet cet avis de marché en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte de société SNCF Réseau SA, société SNCF Gares & Connexions SA, société SNCF Voyageurs SA, société HEXAFRET SAS, SNCF Optim’services G.I.E et KEOLIS. Dans le cadre de la présente consultation, les candidatures sont obligatoirement envoyées par voie électronique sur le portail Achat e@si. Aucun envoi par e-mail n'est autorisé. Le candidat doit être en mesure de justifier des pouvoirs de son représentant sur requête de l’entité adjudicatrice. L’entité adjudicatrice utilise une plateforme collectant des documents génériques de capacité et des attestations légales génériques : Plateforme Provigis. Une invitation d’accès à Provigis est envoyée au candidat lors de sa manifestation d’intérêt sur la plateforme d’achats. En cas de non-réception de l’invitation, le

candidat est invité à se rapprocher de l'acheteur dont les coordonnées sont précisées dans cet avis. Toute candidature électronique ne respectant pas le formalisme pré cité est rejetée sans être analysée. Pour toute difficulté d'ordre technique, le candidat peut se rapprocher du support fournisseurs de la plateforme achats (accessible à partir de l'adresse URL indiquée sur le Portail Achat du Groupe SNCF). Pour toute autre question, le candidat doit contacter l'acheteur dont les coordonnées sont reprises dans le présent avis. L'ensemble des informations relatives à la phase candidature est à retrouver dans le Règlement Externe de Consultation. Il s'agit notamment des documents et renseignement à fournir (exemples : DC1, DC2, Capacités Economiques et Financières, Capacités Techniques et Professionnelles, …). Une déclaration sur l'honneur couvrant les motifs d'exclusions doit être fournie (exemple : rubrique F1 du DC1). Les preuves permettant de justifier de la non-application des cas d' exclusions devront être communiquées. A titre d'exemple, pour le cas d'exclusion relatif à l' obligation d'établissement d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), devra être fournie soit une preuve de l'établissement du BEGES soit une attestation sur l'honneur de non-soumission à l'obligation d'établissement d'un BEGES.

Base jurídica:

Diretiva 2014/25/UE

2.1.6. Motivos de exclusão

Fontes dos motivos de exclusão: Documento do concurso

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: Evaluation des tiers 2027

Descrição: Acquisition d'une solution d'évaluation des tiers en mode SaaS pour le compte de la Direction Juridique et Compliance. En France, la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (ci-après « Loi SAPIN II ») impose la mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Parmi les mesures à mettre en place, les entreprises doivent procéder à l'évaluation de leurs tiers (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires…) préalablement à l'entrée en relation d'affaires. Plusieurs législations étrangères ayant un champ d'application extraterritorial imposent aux entreprises des obligations analogues. En outre, la loi française n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, loi codifiée aux articles L 225-102-4 et L 225-102-5 du code de commerce (ci-après "loi Devoir de vigilance") impose aux sociétés mères de s'assurer que toutes leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, respectent "les droits humains et les libertés fondamentales, la santé, et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement". Le Groupe SNCF doit également se conformer aux législations et réglementations françaises, européennes ou étrangères applicables en matière de sanctions économiques et de contrôle des exportations, ainsi qu'à celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les entités du Groupe SNCF souhaitent se doter d'un système d'informations permettant une évaluation exhaustive de leurs portefeuilles de tiers, avec une profondeur d'analyse variable en fonction de plusieurs critères tels que la catégorie de tiers et le profil de risques du tiers, afin d'être en conformité avec les exigences règlementaires exposées ci-dessus. Le présent document constitue un cahier des charges d'expression de besoin. Il a pour objectif de décrire les grandes fonctionnalités attendues du système d'informations dédié à l'évaluation des tiers. L'objectif est de disposer d'une solution permettant l'automatisation de l'évaluation de 90 % du portefeuille total des tiers afin de minimiser l'emploi des ressources internes des entités

SNCF, permettre aux opérationnels (niveau 1) de concentrer leurs efforts sur l'évaluation de 10 % restant des tiers et permettre aux responsables conformité (niveau 2) de concentrer leurs efforts sur l'évaluation des tiers à risque moyen ou fort, soit environ 5 % maximum du portefeuille total de tiers à évaluer. La consultation a pour objet de sélectionner un prestataire qui sera chargé de : • Fournir la solution logicielle, • Adapter en tant que de besoin cette solution aux besoins propres à SNCF • Assurer l'assistance et le maintien en conditions opérationnelles de la solution, • Assister au pilotage de la mise en place de la solution dans le contexte SNCF, • Produire les documents techniques et fonctionnels nécessaires à la mise en place de la solution, • Apporter un appui à la formation et au déploiement de la solution au sein de SNCF. La solution doit permettre à l'entité utilisatrice de disposer d'une évaluation complète des tierces parties (personnes morales et personnes physiques : clients, fournisseurs, intermédiaires, sous-traitants, partenaires...) avant d'engager une relation d' affaires ou dans le cadre du suivi d'une relation d'affaires en cours d'exécution. L'évaluation du tiers doit permettre d'identifier et d'apprécier le risque spécifique induit par la relation d' affaires envisagée ou en cours dans les domaines suivants : • La probité, corruption : la solution permet de se conformer aux dispositions de la loi Sapin II, UKBA (UK), FCPA (USA). Elle devra être compatible avec les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (l' AFA.) en matière d'évaluation des tiers, • La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : il convient d'évaluer la probité du tiers au regard de sa possible condamnation ou mise en cause pour des infractions de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, • Les sanctions économiques internationales et le contrôle des exportations (listes de sanctions internationales financières ou économiques, notamment celles émises par la France, l'Union européenne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni visant notamment les personnes morales, dirigeants, administrateurs, et bénéficiaires effectifs. La solution doit permettre de remonter en standard les chaînes actionnariales des sociétés et d' identifier l'ensemble des personnes physiques sanctionnées (bénéficiaires effectifs, dirigeants, administrateurs). • La RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) et le devoir de vigilance : la solution devra permettre une évaluation des tiers sur les risques d'atteintes graves envers l' environnement, des droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, conformément notamment à la loi sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre du 25 mars 2017.
Identificador interno: 2026DOS0977970

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Fornecimentos
Classificação principal (cpv): 48000000 Pacotes de software e sistemas de informação

5.1.2. Local de execução

País: França
Em qualquer lugar do país em causa

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 920 Dias

5.1.4. Renovação

Renovações máximas: 4
Mais informações sobre renovações: 4 périodes optionnelles de 12 mois chacune

5.1.5. Valor

Valor estimado, sem IVA: 1 350 000,00 EUR
Valor máximo do acordo-quadro: 1 599 000,00 EUR

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:

A participação não está reservada.

Há que indicar os nomes e as qualificações profissionais do pessoal encarregado da execução do contrato: Não é exigida

Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

Este concurso também é adequado para as pequenas e médias empresas (PME): sim

Informações adicionais: L'attribution est réalisée à l'offre la mieux disante. Les critères de notation et leur pondération sont précisés dans le règlement externe de consultation.

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

Informações sobre a segunda fase de um procedimento de concurso em duas fases:

Número mínimo de candidatos a convidar para a segunda fase do procedimento: 1

Número máximo de candidatos a convocar para a segunda fase do procedimento: 5

5.1.11. Documentos do concurso

Línguas em que os documentos do concurso estão oficialmente disponíveis: francês

Endereço dos documentos do concurso: https://sncf.bravosolution.com/web/login.html

Canal de comunicação ad hoc:

Nome: PORTAIL ACHATS DU GROUPE SNCF via l'URL suivante : https://sncf.bravosolution.com/web/login.html

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://sncf.bravosolution.com/web/login.html

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Variantes: Não autorizado

Prazo para a receção dos pedidos de participação: 16/11/2026 16:00:00 (UTC+01:00) hora da Europa Central, hora de verão da Europa Ocidental

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Condições relacionadas com a execução do contrato: Les conditions d'exécution du marché sont indiquées dans le projet de CPS, se situant dans le DCE

É exigido um acordo de não divulgação: não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: não

Forma jurídica que tem de ser assumida por um grupo de proponentes ao qual seja adjudicado um contrato: En cas d'attribution du Marché à un groupement d'opérateurs économiques, celui-ci devra obligatoirement être un groupement conjoint ou solidaire AVEC mandataire solidaire.

Condições financeiras: Les offres doivent être exprimées en Euros. Les prix sont fermes. Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Paiement par virement selon les modalités prévues par les documents contractuels.

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 1

Cobertura adicional do adquirente: Les autres catégories d'acheteurs participant à l'accord cadre, et non nommément mentionnés, sont précisés dans le projet de contrat

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Tribunal judiciaire de Paris

Informações sobre os prazos de recurso: Les procédures de recours applicables sont : - Le référé précontractuel (CPC, art 1441-1 et 1441-2) qui peut être exercé jusqu'à la signature du marché ; - Le référé contractuel (CPC, art 1441-3 et 1441-3-1) qui peut être exercé dans un délai de : o 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord cadre, à compter de la notification de la conclusion du contrat ; o 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée

Organização que fornece informações adicionais sobre o processo de adjudicação: Société nationale SNCF

Organização que fornece acesso fora de linha aos documentos do concurso: Société nationale SNCF

Organização que fornece mais informações sobre os procedimentos de recurso: Tribunal judiciaire de Paris

Organização que recebe pedidos de participação: Société nationale SNCF

Organização responsável pelo tratamento das propostas: Société nationale SNCF

8. Organizações

8.1. ORG-0001

Nome oficial: Société nationale SNCF

Número de registo: 552 049 447 76279

Endereço postal: 2 PL AUX ETOILES

Cidade: SAINT-DENIS

Código postal: 93210

Subdivisão do país (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

País: França

Ponto de contacto: Julien LIROT

Correio eletrónico: julien.lirot@sncf.fr

Telefone: 00 00 00 00 00

Endereço Internet: http://www.groupe-sncf.com/

Ponto terminal para o intercâmbio de informações (URL): https://sncf.bravosolution.com/web/login.html

Perfil do adquirente: https://sncf.bravosolution.com/web/login.html

Funções desta organização:

Adquirente

Organização que fornece informações adicionais sobre o processo de adjudicação

Organização que fornece acesso fora de linha aos documentos do concurso

Organização que recebe pedidos de participação

Organização responsável pelo tratamento das propostas

8.1. ORG-0002

Nome oficial: Tribunal judiciaire de Paris
Número de registo: Tribunal judiciaire de Paris
Endereço postal: PARVIS DU TRIBUNAL DE PARIS
Cidade: PARIS
Código postal: 75017
Subdivisão do país (NUTS): Paris (FR101)
País: França
Correio eletrónico: tj-paris@justice.fr
Telefone: 01 44 32 51 51
Endereço Internet: https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75
Funções desta organização:
Instância de recurso
Organização que fornece mais informações sobre os procedimentos de recurso

Informações sobre o anúncio

Identificador/versão do anúncio: 454ad302-2dfe-4d3b-adeb-62e485e3481e - 01
Tipo de formulário: Concurso
Tipo de anúncio: Anúncio de concurso ou de concessão – regime normal
Subtipo de anúncio: 17
Data de envio do anúncio: 29/10/2026 14:47:02 (UTC+00:00) hora da Europa Ocidental, GMT
Línguas em que o presente anúncio está oficialmente disponível: francês
Número de publicação do anúncio: 756459-2026
N.º de edição do JO S: 212/2026
Data de publicação: 02/11/2026